

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

- Association de loi 1901 gérée par un Conseil d'Administration (parents d'élèves, professionnels)
- Antenne du CFA Régional des MFR d'Auvergne Rhône-Alpes
- Centre de formation qui appartient à un mouvement composé de plus de 500 établissements
- Structure à taille humaine permettant un climat éducatif familial
- 181 jeunes en 2022

LE SAVOIR-FAIRE DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

- **Des formations par alternance**
 - 3ème de l'Enseignement Agricole (en partenariat avec la MFR de Bonne)
 - CAP, Bac Professionnel, Brevet Professionnel en 2 ans dans les métiers du bois, de la couverture, de la zinguerie, de la mécanique automobile et de la maroquinerie
- **Des diplômes reconnus** par le Ministère de l'Education Nationale et par la branche professionnelle de la mobilité
- **3 statuts** de formation : stagiaire, apprenti ou stagiaire de la formation continue
- **La pédagogie de l'alternance**
 - La particularité de notre pédagogie est d'appuyer la formation théorique sur des expériences concrètes vécues dans l'entreprise, de favoriser l'ouverture d'esprit par de nombreux stages et visites d'études afin de préparer le jeune à être le citoyen, l'artisan de demain
 - La formation générale et professionnelle
 - L'accompagnement individualisé
 - La réussite scolaire et professionnelle
 - La garantie d'une insertion réussie
 - Un partenariat associant des professionnels
- **Le projet éducatif**
 - Considérer chaque jeune et lui faire confiance
 - Donner des repères
 - Eveiller la curiosité
 - Favoriser la responsabilité, la prise d'initiative et l'engagement collectif
 - Découvrir la vie en collectivité
 - Développer l'autonomie
 - Permettre l'épanouissement personnel, professionnel et social

LA VIE À LA MAISON FAMILIALE RURALE

- Horaires : Lundi : de 9h30 à 12h et de 13h15 à 17h15
Mardi, Mercredi et Jeudi : de 8h05 à 12h et de 13h15 à 17h15
Vendredi : de 8h05 à 12h et de 13h30 à 16h20
- La vie résidentielle avec un accueil en demi-pension ou dans notre internat de 63 lits
- La vie de groupe
- Navette gratuite le lundi à 9h15 et le vendredi à 16h30 à la gare de Perrignier pour ceux qui prennent le train
- Accès en Bus START arrêt « Collège Théodore Monod » pour les trajets dans l'agglomération Thononaise.



LES RÉSULTATS AUX EXAMENS - SESSION 2022

Formation	Effectif présenté	Effectif reçu	%
CAP Menuisier fabricant	26	22	85%
CAP Charpentier Bois	19	19	100%
CAP Mécanique Auto	8	8	100%
CAP Couvreur	1	1	100%
MZ Zingueur	3	2	67%
MC Maintenances des Systèmes embarqués	6	6	100%
BP Menuiserie	6	6	100%
Bac Pro Technicien Constructeur Bois	3	3	100%
Bac Pro Métiers du Cuir Option Maroquinerie	10	10	100%



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

CFA-MFR LES 5 CHEMINS

Formations par Apprentissage dans les métiers du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr • www.mfr-margencel.fr



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail d'une durée généralement de deux ans (il peut varier selon les cas), qui vous permet d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme. Vous apprenez le métier dans l'entreprise et au CFA (centre de formation des apprentis) selon un rythme défini à l'avance. Dans le cadre du contrat d'apprentissage, vous effectuez une période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise.

LA RÉMUNÉRATION

Vous avez un statut de salarié dans l'entreprise qui vous forme. Vous toucherez un salaire, qui sera équivalent à un pourcentage du SMIC variable en fonction de votre âge, de votre niveau de formation et de la convention collective applicable dans l'entreprise.

Année d'exécution du contrat	16 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	27%	43%	53%	100%
2ème année	39%	51%	61%	100%
3ème année	55%	67%	78%	100%

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée qui prend fin automatiquement à la date prévue.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur s'engage à :

- Effectuer dès l'entrée de l'apprenti dans son entreprise les déclarations obligatoires afin qu'il bénéficie des lois sociales en vigueur.
- Respecter les dispositions légales et conventionnelles concernant les conditions de travail et de rémunération des apprentis.
- Assurer et faire assurer à l'apprenti une formation méthodique et complète.
- Faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par la MFR, ces activités sont comprises dans l'horaire de travail.

OBLIGATIONS DE L'APPRENTI

L'apprenti s'engage à :

- Travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat.
- Suivre la formation assurée par la MFR et en entreprise.
- Se présenter aux épreuves du diplôme prévu par le contrat.

RUPTURE

Il arrive que pour différentes raisons vous ou votre employeur soyez amenés à vouloir résilier le contrat d'apprentissage. Ils existent plusieurs cas :

- La décision intervient durant la période d'essai : (les 45 premiers jours de l'apprentissage)
Le contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties sur simple notification.
- La décision intervient hors période d'essai :
La résiliation ne peut se faire que d'un commun accord entre les deux parties au contrat. Elle doit être notifiée par écrit et signée par toutes les parties signataires du contrat.
- Par la démission de l'apprenti : et après respect d'un préavis, dans des conditions déterminées par décret.

Avant de rompre votre contrat, il vous est demandé de prendre contact avec la MFR.

CFA-MFR LES 5 CHEMINS

Formations par Apprentissage dans les métiers du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr • www.mfr-margencel.fr



DOSSIER POUR INSCRIPTION – 1^{ère} PARTIE

CE DOSSIER DOIT COMPORTER LES PIÈCES SUIVANTES :

- une fiche de renseignements élève complétée
 - une copie du livret de famille (toutes les pages)
 - une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
 - une photocopie de la carte de séjour pour les étrangers
 - 2 photos d'identité RECENTES (3,5 x 4,5)
 - dans le cadre de parents séparés ou divorcés, la photocopie du jugement concernant la garde de l'enfant, ceci afin d'éviter tout problème. Si vous ne disposez pas de jugement, une attestation sur l'honneur concernant la garde de l'enfant et sa résidence principale signée par les 2 parents
 - une fiche d' « Autorisations » complétée
 - une autorisation de sortie du territoire complétée + copie carte d'identité du responsable légal pour les jeunes mineurs
- **une demande de contrat d'apprentissage à faire compléter par l'entreprise**
(indispensable pour l'inscription)
- une fiche de renseignements Maître d'Apprentissage
 - une fiche médicale complétée par la famille
 - copie de tout document d'aménagement PAP, PPS, PAI, notification MDPH...
 - copie des vaccinations A JOUR
 - une copie du certificat de scolarité du dernier établissement scolaire
 - numéro INE à demander à l'établissement actuel
 - les copies des bulletins scolaires : 1^{er} et 2^{ème} trimestre
 - pour ceux qui ont déjà un diplôme : copie du diplôme
 - une copie de l'attestation de la carte vitale du jeune ou du parent auquel il est rattaché (attestation à télécharger sur le site AMELI)
- un exemplaire signé du contrat financier et RIB
 - un chèque de 100,00 € pour la cotisation à l'association (encaissé à la confirmation d'inscription)
 - un carnet de timbres au tarif en vigueur sans valeur faciale

D'autres documents vous seront demandés pour la rentrée

A NOUS RETOURNER COMPLET

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr



La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Coller la
photo

**FICHE RENSEIGNEMENTS
2023/2024**

Classe demandée : _____

Interne Demi-pension

Pour les internes, possibilité de prendre la navette pour
le trajet gare – CFA les lundis et vendredis

Mon jeune prendra la navette : OUI Non

Dossier reçu le :

Réponse donnée le : OUI
 NON

ELEVE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ___/___/___ Lieu : _____ N°Département : ___

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : ___/___/___/___/___ Tél. portable élève : ___/___/___/___/___

Email élève : _____

N°INE ou BEA (11 caractères) : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

(à demander à votre établissement actuel)

N° de Sécurité sociale du jeune : _____

CURSUS SCOLAIRE

Année scolaire	Classe suivie (intitulé précis)	Nom et Adresse établissement	Diplôme obtenu
2022/2023			
2021/2022			

FAMILLE

SITUATION FAMILIALE

- Parents mariés Parent veuf(ve) Concubin Célibataire
 Parents divorcés ou séparés – le jeune vit avec son père sa mère
 En foyer : _____
 Autres, précisez : _____
 Suivi par un éducateur : _____

PARENT 1

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Profession : _____

Tél. fixe : ____/____/____/____/____

Tél : portable : ____/____/____/____/____

Tél travail : ____/____/____/____/____

Email : _____

Responsable légal

Responsable financier

Nom Employeur : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____

PARENT 2

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Profession : _____

Tél. fixe : ____/____/____/____/____

Tél : portable : ____/____/____/____/____

Tél travail : ____/____/____/____/____

Email : _____

Responsable légal

Responsable financier

Nom Employeur : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____

Nombre de frères et sœurs

NOM Prénom	Sexe	Date de Naissance

Fait à : _____

Signature responsable 1 :

Signature responsable 2 :

Le : _____

Signature du jeune :

En cas de séparation ou de divorce, les 2 parents doivent obligatoirement signer

Responsable de Traitement :

MFR : MFR LES CINQ CHEMINS
2 CHEMIN DES ETREPETS – 74200 MARGENCEL

SIRET : 776.585.648.00012 APE : 8532Z

CONSENTEMENT SIMPLIFIÉ

A CONSERVER

Nous collectons les données par le dossier d'inscription dans le cadre de la réalisation du/des service(s) suivant(s) :

- Gestion des contacts apprentis
- Gestion des inscriptions « Dossier d'inscription » (Obligatoire)
- Gestion financière des apprentis « fiche modalités financières » (Obligatoire)
- Adhésion à l'UDAF (Obligation statutaire)
- Gestion des Urgences de santé (Obligatoire)
- Adaptations pédagogiques « fiche pédagogique » (facultatif)

L'ensemble de ces données sont obligatoires et, ou facultatives, mais permettent de vous recontacter afin d'aboutir potentiellement à un contrat d'apprentissage entre vous et notre établissement, de gérer votre apprentissage dans notre établissement.

Données collectées : Nom, Prénom, Téléphone, Adresse, Mail, Date de naissance, N° sécurité sociale.

Ces données peuvent être conservées dans le cadre d'interventions ultérieurs.

Conformément à la loi informatique et liberté et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, rectification, minimisation du traitement, portabilité et le droit d'effacement ou « droit à l'oubli » de vos données personnelles. L'effacement de vos données est automatique en fonction de la durée de conservation légale, les données non soumises à un cadre légal sont automatiquement supprimées au terme de 2 années sans renouvellement de votre consentement.

Vos données ne sont ni vendues, ni échangées, ni louées, elles sont conservées en interne et peuvent être transmises à l'un de nos sous-traitants afin de réaliser l'une des finalités précitées. Nos sous-traitants se doivent de se conformer au même règlement afin de toujours vous garantir une sécurité maximale sur vos données personnelles.

Aucun transfert hors UE n'est envisagé.

Pour connaître la liste de nos sous-traitants et durées de conservations connectez-vous sur :

<https://mfr-margencel.fr/declaration/politiquedeconfidentialite.php>

Vous pouvez exercer vos droits auprès de nos services à l'adresse mail suivante :

dpo.mfr7374@mfr-des-savoie.fr (notre délégué à la protection des données)

En cas de litige, vous pouvez contacter l'autorité compétente à savoir la CNIL : www.cnil.fr

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



A CONSERVER

Droit à l'image

Le droit à l'image, fondé sur le principe du respect de la vie privée reconnu à toute personne en vertu de l'article 9 du Code Civil, permet à chacun d'autoriser ou d'interdire la publication et la diffusion de son image.

La loi impose d'obtenir une autorisation chaque fois que nous voulons fixer votre image ou votre voix dans le cadre de ses activités. Sans accord, une anonymisation sera effectuée.

Ces photographies et/ou vidéo pourront être diffusées :

- Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés
- Pour des usages de communication et de promotion externe de l'institution
- Pour d'autres usages institutionnels à vocation éducatives, de formation ou de recherche
- En ligne : site internet et réseaux sociaux de l'établissement
- Sur un support papier : flyers, documentation, ...

Cette autorisation emporte le droit de reproduire et de diffuser votre image et votre voix sur les supports suivants :

Diffusion ou projection collective	- Pour un usage collectif - Usages de communication externe
Diffusion en ligne	- Radio - Télévision - Internet (monde entier) - Intranet (accès par authentification)
Autre support	- CD/DVD - Impression papier - Autre (préciser) :

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Sachez qu'à tout moment, il vous sera possible de revenir sur votre consentement en envoyant un mail à l'adresse suivante : dpo.mfr7374@mfr-des-savoie.fr

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
 Formations par Apprentissage dans les métiers
 du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr • www.mfr-margencel.fr

Qualiopi
 processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
 ACTIONS DE FORMATION
 ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



AUTORISATIONS

Année scolaire 2023/2024

➤ Régimes alimentaires

- Mon fils, ma fille suit un régime :
- alimentaire en raison d'allergies (joindre un certificat médical)
 - végétarien
 - sans porc
 - Non Concerné

➤ Autorisation de sortie

❖ Pendant la pause déjeuner

Les apprentis **MAJEURS** sont autorisés à sortir de l'établissement de 12h45 à 13h10 après le repas et le service du self avec autorisation des parents ou responsables légaux.

- J'autorise mon fils, ma fille à sortir de 12h45 à 13h10
- Je n'autorise pas mon fils, ma fille à sortir de 12h45 à 13h10
- Non Concerné - Mon fils, ma fille est mineur(e)

❖ Pendant le temps de vie résidentielle

Les apprentis **INTERNES** ont la possibilité de sortir s'ils sont **méritants** et avec une autorisation parentale.

J'autorise mon fils/ma fille en classe de CAP1 à sortir le mercredi de 19h à 21h00 à partir du 2nd semestre.

J'autorise mon fils/ma fille en classe de CAP2 à sortir le mercredi de 19h à 21h00.

J'autorise mon fils/ ma fille en classe de CAP Couvreur, Mention Complémentaire MSEA / Zinguerie, Formation Continue, CAP 1 an, BAC PRO 1^{ère} et 2^{ème} année, BP 1^{ère} et 2^{ème} année à sortir le mardi de 17h30 à 19h, le mercredi de 19h à 21h et le jeudi 19h à 21h.

Je n'autorise pas mon fils/ ma fille à sortir.

➤ **La gouvernance**

Je souhaite être contacté pour intégrer le Conseil d'Administration de la MFR afin de participer aux prises de décisions concernant la conduite de l'établissement : OUI NON

Je soussigné(e),

Père – mère - tuteurs légaux de

Nom : Prénom :

- Certifie exact les autorisations données et informations fournies.

- Donne mon accord pour la fixation et l'utilisation, sans aucune contrepartie financière, de l'image, de la voix dans le cadre exclusif pour les modes d'exploitation définis dans la fiche intitulée « Droit à l'image ».

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou d'empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

- Reconnais avoir pris connaissance que la charte informatique et la charte d'utilisation du système d'information sont disponibles en salle informatique et au secrétariat.

- Accepte l'utilisation de mes données dans le cadre explicité dans la fiche intitulée « Consentement simplifié ».

Le

Signature de l'élève

Signature(s) du(des) représentant(s) légal(aux)



CULTIVONS LES RÉUSSITES

MFR les 5 Chemins
Formations par Alternance

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MAITRE D'APPRENTISSAGE

APPRENTI

NOM : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Date de naissance : ____/____/____

ENTREPRISE

NOM Prénom du chef d'entreprise : _____

Dénomination _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél ____/____/____/____/____ Portable ____/____/____/____/____

Adresse e-mail : _____

N°SIRET : _____ Code APE : _____

Code IDCC : _____ Nom de votre OPCA : _____

Nom et téléphone de votre cabinet comptable : _____

Nb salariés : _____ Nb d'apprentis : _____

NOM de la personne responsable du jeune : _____

Principales activités : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature et Tampon :

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr



La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE





Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
HAUTE-SAOIE

DEMANDE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

■ Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- ✓ à assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en CFA
- ✓ à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante
- ✓ à désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage.

■ Qui peut être Maître d'Apprentissage ?

Le chef d'entreprise, le conjoint collaborateur, ou un salarié volontaire pouvant justifier* :

- ✓ soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et **1 an de pratique** professionnelle (hors période de formation)
- ✓ soit de **2 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

* A défaut de convention ou accord collectif de branche fixant des conditions de compétence spécifiques.

■ Qui peut être Apprenti ?

- ✓ Toute personne ayant **entre 16 et 29 ans révolus** ;
- ✓ Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et 30 ans et plus, nous contacter
- ✓ Pour **les étrangers** (hors Union européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire.

■ Comment calculer mon effectif ?

- ✓ Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif
- ✓ Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail. Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.

■ Quelles sont les formalités ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- ✓ **Procéder à la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** par internet : <https://www.due.urssaf.fr> (pour les artisans ruraux, la DPAE se fait auprès de la MSA)
- ✓ **Si votre apprenti est ressortissant** d'un Etat non membre de l'Union Européenne, vous assurer qu'il est titulaire d'une autorisation de travail, et à défaut, en faire la demande auprès de la DIRECCTE

Par ailleurs, il convient également :

- ✓ **De lui faire passer une visite** d'information et de prévention (ou un examen médical d'aptitude, selon les cas), **auprès d'un centre de Médecine du travail**, dans les deux mois qui suivent le début du contrat ou préalablement à cette date s'il s'agit d'un mineur.
- ✓ Si votre apprenti est **mineur et utilise des machines dangereuses**, procéder à la déclaration de dérogation (valable 3 ans) en ligne auprès de l'inspection du travail, **préalablement à son affectation sur ces machines** (l'employeur tient ensuite à disposition de l'administration les informations concernant chaque jeune qu'il accueille. Pour en savoir plus : <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Declaration-de-derogation-aux-travaux-interdits>)
- ✓ **Demander une dérogation en cas de travail de nuit pour les apprentis mineurs employés dans les secteurs de :**
 - boulangerie et pâtisserie (travail possible dès 4 heures du matin) ;
 - hôtellerie et restauration (travail possible jusqu'à 23 h 30).

D'autres formalités pourront être nécessaires en fonction de la spécificité de votre demande.

Vous devez être en mesure de produire ces différentes pièces lors d'un éventuel contrôle. **Toutes les réponses à vos questions relatives à l'apprentissage sur :** <https://www.cma-74.fr/gerer/recruter-un-apprenti>

A compter du 1^{er} janvier 2020, le contrat d'apprentissage doit également être transmis pour **dépôt à l'opérateur désigné (OPCO)** dans les **5 jours ouvrables suivants son début d'exécution**, assorti de la **convention de formation** et, le cas échéant, de la **convention tripartite relative à l'aménagement de durée**, afin qu'il soit procédé aux vérifications conditionnant la prise en charge ultérieure des frais de formation et l'attribution de l'aide unique aux employeurs.

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE HAUTE-SAOIE – SERVICE APPRENTISSAGE_28 Avenue de France – BP 2015
74011 Annecy CEDEX

☎ : 04 50 23 92 28 de 8h30 - 12h / 13h00 à 16h30 - ✉ apprentissage@cma-74.fr

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'entreprise a le choix de passer par :

- La Chambre de Métiers 74 qui établira le contrat, dans ce cas remplir la demande au verso
- Par son cabinet comptable pour établir le contrat CERFA 10103*09

La MFR les 5 chemins vous accompagne. C'est la garantie :

- D'un **SUIVI PERSONNALISÉ** de l'apprenant
- D'un **ACCOMPAGNEMENT**, tout au long de son parcours, en prenant en compte ses difficultés particulières et ses besoins spécifiques

Public concerné :

Toute personne accueillie au sein de la MFR :

- **APPRENANTS** : apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, salariés, lycéens
- **SALARIES** en formation tout au long la vie

Principaux freins identifiés :

- Dyslexie, dysorthographe...
- Trouble du comportement
- Autre (surdit , trouble de la vision, allergie...)

Pour compenser ses freins, l' quipe p dagogique est particuli rement attentive et se mobilise :

- Temps suppl mentaire pour les activit s propos es,
- Am nagement d'examen (1/3 temps, secr taire-scripteurs, lecteur...)
- Information sur la reconnaissance « Travailleur Handicap  »
- Formation et accompagnement INDIVIDUALIS ES

Pour cela, merci de renseigner le questionnaire suivant.

TOURNEZ SVP→

FICHE MEDICALE

ELEVE : NOM : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Date dernière vaccination Antitétanique : _____

Groupe Sanguin : _____

ANTECEDENTS MEDICAUX

Maladies graves (1) : _____

Allergies (1) : _____

(1) si traitement à prendre en cas d'urgence, nous fournir une trousse d'urgence et mettre en place un PAI

AUTORISATION D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE :

Je soussigné _____

représentant légal de l'élève _____

demeurant _____

En cas d'urgence, il sera fait appel au SAMU (15).

C'est le médecin du 15 qui décidera des mesures les plus appropriées à l'état de santé de votre enfant.

La famille sera avertie dans les meilleurs délais.

Un élève mineur peut rentrer à tout moment à l'hôpital, mais il peut en sortir seulement accompagné de l'un de ses parents ou de son tuteur légal.

Fait à _____ le _____

Signature :

SITUATION DE HANDICAP

(Cocher la proposition qui convient : 1, 2 ou 3)

- 1 ne présente aucun handicap officiellement dépisté,
- 2 présente des difficultés observées par la famille mais n'a jamais consulté de spécialiste.
Lesquelles ?

Dans les deux cas précédents, merci de ne pas remplir la suite du questionnaire.

3 présente un handicap. Merci de préciser.

- Déficience visuelle / _____ /
- Déficience auditive / _____ /
- Déficience motrice / _____ /
- Trouble de la santé invalidant / _____ /
- Déficience mentale, psychique / _____ /
- Troubles du langage / _____ /

Scolarisation : A temps plein / A temps partiel (préciser) /_____/

Accompagnements dont bénéficie l'élève :

(Préciser le nombre d'heures par semaine) : /_____/

AVS /_____/

EVS /_____/

SSESAD /_____/

Enseignant spécialisé /_____/

Autre /_____/

Classe du jeune au moment où le diagnostic a été posé :

Le jeune a-t-il été suivi par un orthophoniste, psychologue, médecin lors des années scolaires précédentes ?

OUI NON

Le jeune est-il encore suivi cette année ? OUI NON

Si oui, à quelle fréquence ?

Si non, pour quelles raisons ?

Le jeune a-t-il été suivi par un **projet** personnalisé ou un PAI ?

OUI NON

Souhaitez-vous poursuivre ce PP ou PAI à la prochaine rentrée :

OUI NON

TOURNEZ SVP →

Le jeune a-t-il une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** ?

OUI NON

Une demande de RQTH est-elle en cours ?

OUI NON

Le jeune est-il **équipé** d'un ordinateur et de logiciels adaptés à ses difficultés pour la classe ?

OUI NON

Quelles sont les recommandations données par le médecin, l'orthophoniste, le psychologue... qui pourraient être suivies par l'équipe pédagogique de la MFR ? ***ECRIRE SUR UNE FEUILLE LIBRE SI NECESSAIRE.***

MERCI DE FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES **COPIES DES COMPTES-RENDUS RECENTS, PAI ou PROJET PERSONNALISE** DONNES PAR LES MEDECINS, ORTHOPHONISTES, PSYCHOLOGUES, ETABLISSEMENTS PRECEDENTS POUR UNE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTES ET LES SOLUTIONS A Y APPORTER.

Signature des parents ou responsables légaux :

ATTENTION : Les élèves présentant certains troubles peuvent bénéficier d'un aménagement des épreuves lors des examens SUR JUSTIFICATIF MEDICAL. Nous vous contacterons au moment des inscriptions aux examens (Octobre) mais vous pouvez déjà prendre contact avec votre médecin.



Référente H+ : Mme TOUREILLE Nathalie
Référente H+ relais : Mme TOLLARDO Emmanuelle

CONTRAT FINANCIER
CAP / MC 2023/2024

Exemplaire à conserver

NOM Prénom du Jeune : _____

FRAIS FIXES

Règlement de la cotisation à l'association (100 euros) par chèque
Cotisation à l'association non remboursable, encaissée au moment de la confirmation d'inscription ou de la réinscription

<input type="checkbox"/> Pension : 12 semaines à 162 € :	1 944.00 €
+ cotisation à l'association :	100.00 €
TOTAL : 2 044.00 €	
<input type="checkbox"/> Demi-pension : 12 semaines à 59 € :	708.00 €
+ cotisation à l'association :	100.00 €
TOTAL : 808.00 €	

A réception de l'accord de prise en charge de l'OPCO, le contrat financier sera ajusté. Vous recevrez un nouvel échéancier.

Frais annexe OPCO déduit, 6€ par nuitée et 3€ par repas (Pension : 108€ / Demi-pension : 44€)

REGLEMENT DES FRAIS :

REGLEMENT PAR PRELEVEMENT BANCAIRE EN 9 MENSUALITES D'OCTOBRE A JUIN

(le 5 de chaque mois) Les frais de prélèvement impayé vous seront refacturés en cas de rejet de la banque.

Veuillez compléter l'autorisation de prélèvement en joignant un RIB.

Pension : 216€/mois – Demi-Pension : 78.66€/mois

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr

TOURNEZ SVP →

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Le service de navettes de la MFR de Margencel à la gare de Perrignier (le lundi et le vendredi) vous est proposé gratuitement.

En cas de dégradation, le responsable financier s'engage à assurer tous les frais inhérents à la situation. A réception de la facture, le responsable financier dispose de 30 jours pour prendre contact avec son assureur et faire un retour à la MFR ; faute de quoi la MFR prélèvera le montant de cette dernière.

1^{ère} année de contrat uniquement :

La caisse à outils, EPI sont pris en charge par la branche professionnelle. En cas de perte, de détérioration, d'absence de contrat d'apprentissage, de contrat dans la fonction publique ou de non prise en charge par l'OPCO du fait d'une rupture, le responsable financier s'engage à en assumer la charge financière.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion temporaire de l'établissement.
Les absences d'une semaine ou plus seront déduites uniquement sur justificatif médical.

RESPONSABLE FINANCIER

M _____

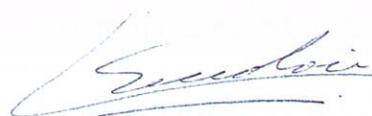
J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales du coût de la formation et m'engage à en régler le coût total.

La Maison Familiale se réserve le droit de refuser le jeune en cas de non-paiement total des frais.

Fait à _____ Le _____

Signature du responsable financier :

Signature du trésorier :



**CONTRAT FINANCIER
CAP / MC 2023/2024**

Exemplaire à NOUS RETOURNER

NOM Prénom du Jeune : _____

FRAIS FIXES

Règlement de la cotisation à l'association (100 euros) par chèque
Cotisation à l'association non remboursable, encaissée au moment de la confirmation d'inscription ou de la réinscription

<input type="checkbox"/> Pension : 12 semaines à 162 € :	1 944.00 €
+ cotisation à l'association :	100.00 €
TOTAL : 2 044.00 €	
<input type="checkbox"/> Demi-pension : 12 semaines à 59 € :	708.00 €
+ cotisation à l'association :	100.00 €
TOTAL : 808.00 €	

A réception de l'accord de prise en charge de l'OPCO, le contrat financier sera ajusté. Vous recevrez un nouvel échéancier.

Frais annexe OPCO déduit, 6€ par nuitée et 3€ par repas (Pension : 108€ / Demi-pension : 44€)

REGLEMENT DES FRAIS :

REGLEMENT PAR PRELEVEMENT BANCAIRE EN 9 MENSUALITES D'OCTOBRE A JUIN

(le 5 de chaque mois) Les frais de prélèvement impayé vous seront refacturés en cas de rejet de la banque.

Veuillez compléter l'autorisation de prélèvement en joignant un RIB.

Pension : 216€/mois – Demi-Pension : 78.66€/mois

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr

TOURNEZ SVP →

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Le service de navettes de la MFR de Margencel à la gare de Perrignier (le lundi et le vendredi) vous est proposé gratuitement.

En cas de dégradation, le responsable financier s'engage à assurer tous les frais inhérents à la situation. A réception de la facture, le responsable financier dispose de 30 jours pour prendre contact avec son assureur et faire un retour à la MFR ; faute de quoi la MFR prélèvera le montant de cette dernière.

1^{ère} année de contrat uniquement :

La caisse à outils, EPI sont pris en charge par la branche professionnelle. En cas de perte, de détérioration, d'absence de contrat d'apprentissage, de contrat dans la fonction publique ou de non prise en charge par l'OPCO du fait d'une rupture, le responsable financier s'engage à en assumer la charge financière.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion temporaire de l'établissement.
Les absences d'une semaine ou plus seront déduites uniquement sur justificatif médical.

RESPONSABLE FINANCIER

M _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales du coût de la formation et m'engage à en régler le coût total.

La Maison Familiale se réserve le droit de refuser le jeune en cas de non-paiement total des frais.

Fait à _____ Le _____

Signature du responsable financier :

Signature du trésorier :

